

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)

**Personne Responsable des Marchés Publics
(PRMP)**

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Dossier d'Appel d'Offres

n°304/23/SBEE/DG/PRMP-DT/DCMEDDSP/SPM du 09 Janvier 2024 et ses

addendas n° 1 à 4.

F_DT_117750

REEXAMEN

**Objet : ACQUISITION DE BATTERIES ETANCHES BLINDEES ET
ACCESSOIRES DE MONTAGE AU PROFIT DE LA SBEE**

Source de financement : Budget Autonome

Gestion : 2026

Imputation budgétaire : 241300

Commencé le 27 janvier 2026

Achévé le 29 janvier 2026

MAI 2026

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'Appel d'Offres n°304/23/SBEE/DG/PRMP-DT/DCMEDDSP/SPM du 09 Janvier 2024 et son addendum n°4 du 11 décembre 2025 relatif à l'ACQUISITION DE BATTERIES ETANCHES BLINDEES ET ACCESSOIRES DE MONTAGE AU PROFIT DE LA SBEE.

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 20 mai à 16 heures précises, dans la salle 219 de la Direction Générale de la SBEE, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé au réexamen des résultats d'évaluation des offres relatif au marché cité en objet suite aux observations de la Direction Nationale de Contrôle des marchés publics (DNCMP) contenues dans son procès-verbal N°2096-04/DNCMP/DiC/26 du 05 mai 2026.

Ont pris part à cette séance conformément aux notes de service N°I12838/25/DG/PRMP/SP-PRMP/DCP/SPM et N°I12851/25/DG/PRMP/SP-PRMP/DCP/SPM du 15 septembre 2025 et la lettre d'invitation N°I00512/26/DG/PRMP/SP-PRMP/DCP/SPM du 06 janvier 2026 :

- **Président : Monsieur Jean-Luc YOFFOU**, PRMP de la SBEE ;

- **Rapporteur : Monsieur Elias AMOUZOUN**, Spécialiste en Passation des Marchés Publics de la SBEE

Membres :

- **Monsieur Rogatien AGOSSOU**, Assistant du Directeur du Patrimoine, de l'Achat et de la Logistique (DPAL)
- **Madame Amandine J. TOPANOU**, Chef Département Conduite des procédures à la PRMP/SBEE ;
- **Monsieur Elie ATCHA**, Représentant du Directeur Technique (DT) de la SBEE ;
- **Monsieur Jackarino HAMELO**, Représentant du Directeur Financier et Comptable (DFC) de la SBEE ;
- **Monsieur Landelin OKE**, Spécialiste en Passation des Marchés Publics de la SBEE.

Les résultats du réexamen des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	Intitulé : ACQUISITION DE BATTERIES ETANCHES BLINDEES ET ACCESSOIRES DE MONTAGE AU PROFIT DE LA SBEE.
Procédures	
Mode de passation	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)
Justification	F_DT_117750
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N°33-27/DNCMP/DiC/AL/2023 du 03/11/2023
Soumissionnaires	
<ul style="list-style-type: none">- 1.) HYDRO-LIGHT SARL- 2.) GENERALE DES INFRASTRUCTURES- 3.) AVM TOUS TRAVAUX- 4.) PAONIT- 5.) BIOVA TECH INNOVATIONS- 6.) NOVATIS SARL- 7.) DSID BENIN	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	Motifs

1.) HYDRO-LIGHT SARL	<p align="center"><u>Examen de la recevabilité des plis</u></p> <p>Le soumissionnaire n'a pas respecté les dispositions de l'addendum N°3 et de la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR- AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 relatives aux modalités de présentation des offres. En effet l'enveloppe extérieure comporte une seule enveloppe intérieure au lieu de deux enveloppes intérieures qui devrait être accompagnées de la garantie de soumission ou de la déclaration de garantie d'offre et du formulaire de renseignement sur le candidat et ses annexes</p>
2.) GENERALE DES INFRASTRUCTURES	<p align="center"><u>Examen de la conformité technique</u></p> <p>Il a fourni un document intitulé déclaration de conformité incomplet (1 page sur 4) et non certifié au lieu du certificat de conformité à la norme environnementale du produit exigé par le DAO au point 3 de l'annexe A-1-2 à la page 79 du DAO.</p>
3.) AVM TOUS TRAVAUX	<p align="center"><u>Examen de la conformité technique</u></p> <p>Il n'a pas fourni les conditions de livraison exigées à l'IC 30.2 des DPAO (Page 62 du DAO).</p>
4.) PAONIT	<p align="center"><u>Examen de la conformité technique</u></p> <p>Il a fourni en lieu et place du « Certificat de conformité à la norme environnementale du produit », la « POLITIQUE QUALITE & ENVIRONNEMENT » du fabricant FIAMM. Ce document est donc non conforme aux exigences du point 3 de l'annexe A-1-2 à la page 79 du DAO (page 79). Il n'a pas aussi fourni les conditions de livraison exigée dans le DAO (point 3 de l'IC 30.2 des DPAO) à la page 62.</p>
6.) NOVATIS SARL	<p align="center"><u>Examen de la recevabilité de l'offre</u></p> <p>Il a produit dans son offre, une « Confirmation écrite datée, signée et cachetée habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat » dans laquelle Madame GOUDOU Fortune Christelle Céline, Gérante de la société NOVATIS SARL, selon le registre de commerce et de crédit mobilier, s'auto habilite à signer l'offre, alors que l'habilitation devrait être délivrée à une tierce personne pour la représenter. Ladite pièce n'étant pas requise, elle ne devrait pas figurer dans l'offre du soumissionnaire. Conformément au point 6 de l'ANNEXE A-1-1 : PIECES NECESSAIRES POUR LA RECEVABILITE DE L'OFFRE (page 79 du DAO), en sa qualité de premier responsable, Madame GOUDOU Fortune Christelle Céline ne peut en même temps être signataire de l'offre et se donner une habilitation, ce qui constitue une non-conformité au regard des dispositions du DAO. Par conséquent, la non-conformité de cette pièce entraîne le rejet de l'offre conformément au point 6 de l'ANNEXE A-1-1 : PIECES NECESSAIRES POUR LA RECEVABILITE DE L'OFFRE du DAO et à la décision N° 2025-163/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRR-AT/SRR/SA du 23 décembre 2025.</p>
7.) DSID BENIN	<p align="center"><u>Examen de la recevabilité des plis</u></p> <p>Le soumissionnaire DSID BENIN n'a pas respecté les dispositions de l'addendum N°3 et de la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR- AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 relatives aux modalités de présentation des offres. En effet, l'enveloppe extérieure comporte quatre enveloppes intérieures dont trois marquées respectivement « originale », « copie » et « proposition » et une comportant la « clé USB » au lieu de deux enveloppes intérieures qui devrait être accompagnées de la garantie de soumission ou de la déclaration de garantie d'offre et du formulaire de renseignement sur le candidat et ses annexes.</p>
Attributaire	
Nom	BIOVA TECH INNOVATIONS

A



Montant proposé	156.430.000 HT soit 184.587.400 TTC
Montant évalué (corrigé)	156.430.000 HT soit 184.587.400 TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	ACQUISITION DE BATTERIES ETANCHES BLINDEES ET ACCESSOIRES DE MONTAGE AU PROFIT DE LA SBEE
Prix	156.430.000 HT soit 184.587.400 TTC
Délai d'exécution	03 mois
Part de sous-traitance	Néant
Variante pris en compte	Néant
Autres	-

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot unique	BIOVA TECH INNOVATIONS	156.430.000 HT soit 184.587.400 FCFA TTC
TOTAL		156.430.000 HT soit 184.587.400 FCFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 25 minutes.

Fait à Cotonou, le 20 mai 2026

Le Président



Jean -Luc YOFFOU
PRMP / SBEE

Le Rapporteur



AMOUZOUN Elias
SPM/PRMP/SBEE

Les membres



Rogatien AGOSSOU
Assistant DPAL



Amandine J. TOPANOU
C/DCP PRMP/SBEE



Elie ATCHA
Représentant DT / SBEE



Landelin OKE
SPM/PRMP/SBEE



Jackarino HAMELO
Représentant DFC / SBEE